

# **Le Trait d'Union**

## **des apiculteurs Haut-Savoyards**



**Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie**

**N° 128**

**Automne 2019**

# AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurance, achat de po3ts, abonnement aux différentes revues :**  
Se connecter à [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) et cliquer sur <https://inscriptions.syndapi74.fr>  
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :  
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A  
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier  
**Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY**  
**Tél : 04 50 01 45 24 - mail : [tresorier@syndapi74.fr](mailto:tresorier@syndapi74.fr)**
- ▶ **Renseignements et communications : (Vie de l'Association, cours apicoles, etc...)**  
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY  
**Tél. 06 79 34 60 51 - Email : [president@syndapi74.fr](mailto:president@syndapi74.fr) - Site Internet : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr)**
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**  
Monsieur Frédéric BARILLIER - 41, Chemin de Mally 74490 ONNION  
**Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : [assurances@syndapi74.fr](mailto:assurances@syndapi74.fr).**
- Groupement d'Achats :**  
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY  
**Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : [groupementachat@syndapi74.fr](mailto:groupementachat@syndapi74.fr)**
- ▶ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole : [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr)**  
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
**Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : [presidentegdsa74@syndapi74.fr](mailto:presidentegdsa74@syndapi74.fr)**
- ▶ **Commandes médicaments :**  
Monsieur Denis GERARD  
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE  
**Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : [dgerard74@hotmail.com](mailto:dgerard74@hotmail.com)**
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**  
Dr Florentine GIRAUD – [giraud.florentine74@orange.fr](mailto:giraud.florentine74@orange.fr)  
Dr Ludovic CHENEVAL – [cliniqueducoteau@orange.fr](mailto:cliniqueducoteau@orange.fr)
- ▶ **\*Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**  
**Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
  - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
  - Ruches vides (hors essaimage)
  - Dépopulation
  - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher
  - Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.
- \* DDPP de la Haute-Savoie :**  
**9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55**  
**Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail [ddpp\\_spae@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr)**  
**Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00**
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**  
Michel LAFFONT 1911, route des Boussages Laitraz - 74490 ONNION  
**Tél. : 06 21 46 78 58 - email : [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)**



# Sommaire

Editorial du président .....	4
La page du trésorier .....	5
Nouveau site .....	7
GDSA .....	8
Rucher technique .....	14
Assurance .....	18
Echos des ruchers écoles .....	20
Miellerie collective des Bauges .....	28
Commission achat .....	29
Gestes simples pour préserver l'abeilles .....	33
Un peu d'histoire .....	36
Produit de la ruche : la propolis .....	36
Petites annonces .....	40
Bon de Commandes .....	41

*Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.*



2019 : marquage vert

*Les articles qui paraissent dans le TU sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs*

**Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895.** Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !**



# Editorial

Nous n'avons pas toutes les données pour établir le bilan de production de miel pour l'année en Haute Savoie. Les caprices de la météo ont perturbé le développement des colonies. Ce phénomène a été particulièrement sensible dans les plaines. L'ensoleillement des mois de février et Mars a dopé le développement du couvain, les irrégularités du temps et la bise des mois d'avril et mai ont favorisé la formation d'essaims. La canicule de juin et juillet a enfin limité la sécrétion de nectar. Si bien que la production de miel a été très perturbée dans certains secteurs alors que d'autres ont connu une production normale. Nos abeilles devront intégrer l'évolution du climat.

L'organisation de la lutte contre le frelon asiatique a évolué. La signalisation d'insectes suspects doit s'effectuer via la plateforme régionale [www/frelonsasiatiques](http://www/frelonsasiatiques). Le Conseil Départemental Savoie Mont Blanc a voté une enveloppe de 10.000 € pour la destruction des nids. Sur le terrain les référents frelons réalisent toutes les opérations de validation des signalements et de localisation des nids.

Le bureau a mis en place un certain nombre d'actions pour améliorer l'efficacité de ses missions sans augmenter le coût des cotisations :

- Informatisation des procédures de gestion : Vous avez été nombreux à utiliser le logiciel d'adhésion en ligne mis en service

en décembre 2018. Je vous en remercie. Nous allons le faire évoluer pour prendre en compte vos remarques et intégrer son accès au site [syndapi74.fr](http://syndapi74.fr). Le site Web [syndapi74.fr](http://syndapi74.fr) distinguera les accès public (titre des articles) des accès adhérents (totalité des articles).

- Réduction des charges fixes : La mise en page du Trait d'Union (TU) ne sera plus réalisée par l'imprimeur mais par Michel LAFFONT. Remercions le pour ce travail. Nous allons arrêter la location du site Web [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) trop coûteuse pour le remplacer par un site propriété du syndicat.

- Introduction de nouveaux services : La vente des kits de pots de verre (10 000 pots distribués) a pu être mise en place cette année grâce aux commandes en ligne et au mailing sécurisé.

- Montée en puissance du rucher technique pour hiverner 20 colonies. Le rucher sera opérationnel la saison prochaine pour développer des souches d'abeilles endémiques et valider des pratiques apicoles innovantes dans la lutte contre le varroa. Nous allons impliquer un maximum d'adhérents à la sélection des souches :

- La fécondation des reines sera réalisée au rucher de fécondation de l'abeille noire de Cluses et au CETA de Savoie.

- Les larves des futures reines seront prélevées au rucher technique et dans les ruchers des adhérents volontaires si leurs souches correspondent à nos critères.

- Toute les reines seront fécondées aux ruchers de fécondation. Elles seront

validées au rucher technique et dans les ruchers des adhérents volontaires à partir d'un protocole établi par le rucher technique.

- Dépôt de marque à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle) pour protéger l'image des étiquettes des pots du syndicat contre toute usurpation.

- Communication auprès du public : Le syndicat participe à des manifestations et anime des conférences pour sensibiliser le public sur la qualité et la diversité des miels produits dans le département ainsi qu'aux problèmes de disparition des abeilles. Présence du syndicat dans les événements suivants en 2019 : salon vivre le jardin à Rochexpo, porte ouverte du Rucher technique dans le cadre de la semaine Européenne de l'environnement durable, au bonheur des mômes au Grand-Bornand, au Comice agricole de Bonneville, au salon Naturellia où se déroulera le concours des miels Savoie Mont Blanc à Rochexpo. Le syndicat remercie les 5 ruchers écoles pour le travail de formation des jeunes apiculteurs et d'animation auprès du public.

- Coopération avec les représentations syndicales nationales et régionales : Des apiculteurs Hauts Savoyards me signalent des problèmes de concurrence déloyale de revendeurs sur les marchés et les foires. En l'absence de cadre juridique clair sur l'étiquetage des miels que peut-on faire ? ... Le SNA et l'UNAF défendent un projet d'évolution de la réglementation de

l'étiquetage des miels pour rendre obligatoire l'origine des miels. Suite à une requête de l'UNAF la cour d'appel de Lyon a invalidé la méthode d'évaluation des pesticides mise en œuvre par l'ANSES pour autoriser la commercialisation du produit « Cheyenne ». Cette jurisprudence met en cause la méthode d'évaluation de la plupart des pesticides. Certes ces petits pas ne régleront pas tous les problèmes de l'apiculture. Dans un état de droit la réglementation est la seule arme efficace au service des apiculteurs. Le nombre de voix de notre syndicat aux élections des administrateurs SNA et UNAF est déterminé par le nombre d'abonnements souscrits par nos adhérents aux revues L'abeille de France et Abeille et fleurs.

Vous êtes toujours aussi nombreux à nous faire confiance. Nous sommes 1498 adhérents en 2019. Tous les membres du bureau vous remercient et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre TOMAS BOUIL  
Président.

## ***La page du trésorier***

### **Bilan d'une année de fonctionnement du logiciel**

Après une année de fonctionnement le bilan est plutôt positif, en effet nous étions un peu inquiets car ce système introduisait un gros changement pour les apiculteurs.

Notre crainte ne s'avère pas fondée car l'informatique est présent presque partout dans les familles et beaucoup d'entre vous se sont saisis de cet outil.

Le développeur Arrêt Net nous avait donné comme fourchette environ 40% pour la première année, cette prévision est largement dépassée au moment où j'écris cet article, on se situe plutôt vers les 50%.

Une autre crainte était présente en filigrane la chute des adhésions, or il n'en est rien les effectifs sont restés remarquablement stables et même en amélioration. Cette année on dépasse le bilan 2018 (1485 adhésions) et au moment où j'écris ces lignes nous sommes 1500. Bien sûr on maintient le bulletin papier pour les apiculteurs qui n'ont pas d'ordinateur ou de tablette mais les difficultés rencontrées par certains pour se connecter ont été prises en compte et la société Arrêt Net nous propose une nouvelle version plus conviviale et conforme en tout point à un site de vente en ligne.

**Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil tout de suite, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communications (envoi de mails, infos flash etc.)**

- **Adhésion au Syndicat d'Apiculture ..... 18.00€**
- Adhésion au GDSA ..... 15.00€

Les abonnements aux revues sont facultatifs, vous avez le choix entre :

- L'Abeille de France ..... 26.50 €
- Abeilles et Fleurs ..... 28.00 €
- La Santé de l'Abeille ..... 18.00 €

Chaque année je reçois encore beaucoup trop de déclarations de rucher. Je rappelle que la déclaration 2019 est à réaliser en ligne avant le 31 décembre sur le site : Mesdémarches (<http://mesdémarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le CERFA papier 13995\*04 à envoyer à l'adresse : DGAL- Déclaration de ruches 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15.

L'assurance cotisatrice est accessible sur le site comme les pots, les revues...

**Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU cela évitera des oublis et donc des rappels.**

Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2020

André Berlioz

**J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et se sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10' par bulletin)**

Cette année encore le TU d'automne consacrera une large part au mode opératoire de ce logiciel suite aux améliorations de la société Arrêt Net et c'est notre informaticien Geoffroy Deville qui est chargé de ce travail et il saura rendre l'informatique accessible à tous. Cette année le logiciel dans sa version actuelle ne nous permet pas de comptabiliser les nouveaux adhérents mais ce sera chose faite avec la nouvelle version.

La situation financière du syndicat après l'augmentation de 2019 s'est redressée, ainsi l'adhésion 2020 restera au même niveau soit 18€.

L'édition et l'acheminement du TU coutaient près de 10€ par exemplaire mais après une négociation avec notre imprimeur le coût devrait se réduire de façon substantielle.

# Nouveau site internet

Le site du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie fait peau neuve avec une présentation plus actuelle et simplifiée.

En vous connectant vous aurez accès à des pages et des services qui ne seront accessible qu'aux adhérents. Par exemple un service de petites annonces en lien avec l'apiculture.

Le site marchand est plus simple et regroupe en seule opération : l'adhésion, la déclaration des ruchers, les assurances, la commandes des revues et les autres services proposés par le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

The screenshot shows the homepage of the Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie. At the top left, there is a phone number: +33 (0)4 50 07 92 24. At the top right, there is a 'Me connecter' button. The main banner features a scenic landscape with a beehive, a house, and a red and white shield logo. The text on the banner reads: 'SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE-SAVOIE Et défense Sanitaire apicole de Haute-Savoie'. Below the banner is a navigation menu with items: Accueil, Le Syndicat, Organisations Apicoles, Guide, Les obligations de l'apiculteur, Petites annonces, and Contact.

**Syndapi 74 : Syndicat d'apiculture de Haute Savoie**

Le Syndicat a pour objet la défense de l'apiculture et des apiculteurs dans tous les domaines se rapportant à l'apiculture et particulièrement :

- de contribuer à développer chez les apiculteurs les connaissances apicoles par des revues, conférences, stages, séances d'expérimentation ...
- de venir en aide à ses membres lésés dans leurs intérêts d'apiculteurs,
- d'étudier toutes mesures administratives, économiques ou autres en sollicitant leur évolution dans un sens favorable
- de faciliter à ses adhérents leur approvisionnement en certain matériel apicole et de faciliter la vente de leurs produits par des expositions, tracts, affiches et tous autres moyens légaux
- d'aider à la lutte contre les maladies ou parasites des abeilles en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaires ...

Afin de réaliser au mieux la vente des produits de l'apiculture, le Syndicat adopte une marque d'origine déposée conformément à la Loi en vigueur et une assurance multirisque apicole.

- d'informer et de sensibiliser sur des méthodes d'apicultures et de faire participer activement par l'intermédiaire des ruchers-Ecoles, des pratiques et des théories apicoles

**Adhérer**

Vous souhaitez adhérer au Syndapi 74 ?  
Rendez vous sur la page d'adhésion

[J'adhère](#)

**Passer une commande**

Je suis adhérent au Syndapi 74 et je veux passer une commande

[Je commande](#)

**Annonces récentes**

Vente miel

Venez découvrir le site de votre syndicat et n'oubliez pas de l'ajouter dans les favoris de votre navigateur internet.

## Le mot de la présidente

Chronique d'une saison apicole qui n'a pas tenu ses promesses : en avril les colonies étaient magnifiques, prêtes pour recevoir les hausses, mais le froid est arrivé et s'est installé. Les colonies fortes ont consommé le peu de miel qui était dans les hausses. Très rapidement en mai et juin des mortalités par famine ont été enregistrées et dans certain cas pouvant aller jusqu'au cannibalisme sur couvain. L'apiculteur averti et vigilant est intervenu à temps pour nourrir ses colonies et a pu ainsi limiter le blocage de ponte de longue durée que certains d'entre vous ont pu observer. Les conséquences de ce blocage ont été le déséquilibre parmi les abeilles de la ruche, avec plus assez de nourrices et fatalement dans la continuité plus assez de butineuses. Quand la météo a enfin permis la reprise du butinage, les abeilles n'étaient pas en nombre suffisant pour remplir les hausses puis les épisodes de canicules ont achevé le travail de sape en séchant les nectars.

Triste scénario ! Pour d'autres un peu plus chanceux, dont les colonies étaient en altitude et qui ont ainsi pu bénéficier de condition plus favorables, la récolte a été partiellement sauvée.

Encore une année mitigée voir catastrophique pour certains, mais il ne fallait surtout pas se décourager pour préparer les colonies à l'hivernage avec des abeilles sans varroa pour la saison prochaine.

### ➤ Point sur l'adhésion au GDSA.

Cette année vous avez pu régler vos achats et adhésions en ligne sur le site du Syndicat et nous vous en remercions, mais vous avez été nombreux à ne pas vous acquitter de l'adhésion au GDSA, adhésion que nous avons due vous réclamer au moment de la commande des médicaments.

Nous vous rappelons que cette adhésion au GDSA est obligatoire si vous souhaitez acheter les traitements anti varroa.

Il en est de même pour les apiculteurs qui utilisent la version papier pour l'adhésion, n'oubliez pas d'adhérer au GDSA pour pouvoir commander vos traitements de lutte contre varroa.

En conclusion l'adhésion au Syndicat **et** au GDSA est nécessaire pour avoir accès à tous les services.

### ➤ Nouvelle procédure pour déclarer une mortalité ou un affaiblissement des colonies.

Depuis avril 2019 un numéro unique **04 13 33 08 08**

Vous trouverez dans ce TU l'affiche de présentation du nouveau dispositif régional **OMAA** et pour plus d'explication je vous invite à consulter notre site [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr) (onglet en page d'accueil « Déclarer une mortalité »).

Un vétérinaire spécialiste de l'abeille vous répondra et votre appel sera dans la majorité des cas suivi d'une visite de vos colonies. Cette visite gratuite pour vous sera *théoriquement* réalisée par un *binôme* vétérinaire/technicien sanitaire apicole. Ce dispositif a reçu des financements pour 2 ans, il est légitime de se poser la question « et après » !

OMAA a été activé à plusieurs reprises en Haute-Savoie avec une réelle réactivité pour le délai de réponse à l'apiculteur et de prise en charge (maximum 48h).

Alors n'hésitez pas en cas de mortalité ou d'affaiblissement à contacter ce numéro, ceci vous aidera individuellement à comprendre ce qui a impacté vos colonies et collectivement à une meilleure connaissance des troubles des abeilles en

Haute- Savoie et en région Auvergne Rhône-Alpes.

**Premier bilan OMAA 2019 :**

Pour la région Auvergne Rhône-Alpes 108 déclarations dont 75 avec visites et 33 déclarations sans investigations (déclaration trop tardive, résolution téléphonique ou refus...). Famine impliquée dans 25% des déclarations.

Pour la Haute-Savoie 7 apiculteurs ont contacté l'OMAA pour 2 dangers sanitaires première catégorie (loque américaine) et 5 déclarations classées autres troubles (varroase, famine ...etc.)

➤ Avez-vous pensé à déclarer vos colonies ?

N'attendez plus, rendez-vous sur le site [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr) onglet déclarer mes ruches (éditer 2 récépissés).

Pour ceux qui n'ont pas d'accès Internet utiliser le CERFA 13395 (document disponible en mairie).

➤ Traitement hivernal à l'acide oxalique.

Pour un traitement de fin d'été aux alentours du 15 août il est temps au 15 novembre de retirer vos lanières.

Puis dès le début du mois de décembre de contrôler l'efficacité de ce traitement par des comptages de chutes naturelles de varroa sur lange graissé. Vous trouverez sur notre site [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr) dans la rubrique « Lutter contre Varroa » toutes les techniques de comptages et plus encore sur cet acarien destructeur. Nous vous encourageons vivement à mettre en place ce traitement hivernal qui évite la perte de colonies en début de printemps.

Pensez à rapporter vos lanières usagées, le GDSA dispose d'un contrat avec une société spécialisée pour le traitement de ce type de déchet.

Pour vos commandes d'Apibioxal ou d'Oxybee vous trouverez dans ce TU et sur notre site le bon de commande hiver à télécharger et à nous retourner accompagné du règlement.

➤ Bon de Commande Médicaments 2020

A l'heure où je rédige cette tribune, nous n'avons pas encore les tarifs des fournisseurs pour 2020.

Le nouveau Bon de Commande Médicaments 2020 sera disponible en fin d'année sur notre site [www.gds74.fr](http://www.gds74.fr) et dans le TU de printemps.

➤ Aethina tumida

Renforcement de la surveillance du petit coléoptère de la ruche en France suite à la détection d'un foyer en Sicile le 20 juin 2019. A lire sur notre site [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr)

Que faire en cas de suspicion ? Alerter au plus tôt et en premier lieu la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de votre département qui prendra les mesures adéquates.

[ddpp-spae@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-spae@haute-savoie.gouv.fr)

Tél : 04 50 10 30 92

Pour terminer, c'est avec un certain plaisir que nous vous présentons le nouveau logo du GDSA. Bien reconnaissable et plus moderne, il sera notre marque et notre identité.

Je vous souhaite à toutes et tous de rester en forme et de garder en vous le plaisir d'aller aux abeilles et avec un peu d'avance de belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

France GAVE



**Le BON de COMMANDE MEDICAMENTS 2020 sera dans le TU de Printemps**

Téléchargeable en décembre sur le site du [www.gdsa74.fr](http://www.gdsa74.fr)

**DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES MEDICAMENTS 2020**

Joindre à votre commande une copie de votre récépissé de déclaration 2019.

**PLUS AUCUNE DISTRIBUION APRES LE 15 AOUT**

**1 - Commandes retirées à la permanence de votre choix**

Merci d'adresser votre commande accompagnée du règlement, 15 jours avant le retrait à la permanence de votre choix à : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St ANDRE de BOEGE

**FAVERGES** 26/04/2020 de 9h à 12h \_\_\_\_\_ Le jour de l'AG  
Commander avant le 10 avril

**MARIN** 06/06/2020 de 14h à 16h30 \_\_\_\_\_ Maison des Associations  
Commander avant le 25 Mai 32 Rue de la Mairie 74200 Marin

**PASSY** 13/06/2020 de 14h à 16h30 \_\_\_\_\_ Ancienne caserne des pompiers  
Commander avant le 01 Juin Chemin des Juttes, 74190 Passy

**MARNAZ** 04/07/2020 de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 \_\_\_\_\_ Ancien presbytère  
Commander avant le 22 juin Passage du Presbytère, 74460 Marnaz

**POISY** 18/07/2020 de 10h à 12h et de 14h à 17h \_\_\_\_\_ Ecole d'Agriculture – ISETA  
Commander avant le 06 juillet Route de l'École d'Agriculture, 74330 Poisy

**REIGNIER** 30/07/2020 de 18h à 20h30 \_\_\_\_\_ MJC Ciné 35  
Commander avant le 20 juillet 74930 Reignier-Esery

**2 – Commandes acheminées par la poste :**

Merci d'adresser votre commande accompagnée du règlement, avant le 15 août à l'adresse GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St ANDRE de BOEGE

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août.

Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

**MERCI DE RAPPORTER TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES, le jour de l'AG, aux permanences, aux ruchers école, ou au magasin d'apiculture Isnard à Thonon.**

(a) Délivrance du MAQS® uniquement sur pré commande avant le 27 mars par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74. Délivrance unique le jour de l'AG le 26 avril 2020. Il n'y aura pas d'envoi du MAQS® par la poste. Le bon de commande est obligatoirement accompagné du règlement. Les chèques sont à l'ordre du GDSA de Haute Savoie.

Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires avec AMM abeille sous contrôle du vétérinaire conseil.

Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.

## Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA 74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique.

Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé<sup>1</sup> de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions.

Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en œuvre un Programme Sanitaire d'Elevage (PSE).

Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement.

L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Etre adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (**case à cocher et signature sur ce bon de commande**)
- Etre visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

**VOUS CONSTATEZ  
DES MORTALITÉS  
OU DES AFFAIBLISSEMENTS  
DE COLONIES D'ABEILLES**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT À L'OMAA Auvergne-Rhône-Alpes  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet à votre écoute

Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole

7 jours sur 7

OMAA

Une prise en compte de votre déclaration

Tout au long de l'année

Un retour individualisé

UN NUMÉRO : 04 13 33 08 08

Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies

Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://partome.es.fr>

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

<sup>1</sup> En France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires (sous condition) peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les groupements agréés sont considérés comme des ayants-droit dérogatoires dans la mesure où, contrairement aux autres ayants-droit, ils ne peuvent distribuer que les médicaments nécessaires à la mise en œuvre de leur PSE, et à leurs adhérents au PSE exclusivement.

## Alerte varroa Septembre 2019.

Plusieurs apiculteurs témoignent ces jours-ci de forts niveaux d'infestation par *Varroa destructor*, malgré de bonnes pratiques de traitements.

Ce constat a été fait dans différents départements. Alors soyez vigilants !

Ce que vous pouvez faire, dès à présent :

- Ouvrez vos ruches et observez.

- Faites des comptages (des fiches techniques descriptives sont à votre disposition sur le site : <https://gdsa74.fr/Lutte-contre-Varroa>.)

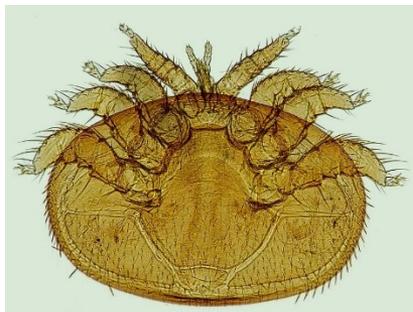
-Éliminez les colonies trop faibles ou trop contaminées et détruisez tous les cadres. (Ceux-ci contiennent virus et bactéries).

-Réunissez les colonies encore viables mais n'ayant pas suffisamment d'abeilles pour passer l'hiver.

-Deux semaines après la fin du traitement, effectuez un comptage sur lange graissé afin d'évaluer son efficacité. Le taux de chute maximal est de 1va/j en novembre.

- Faites un traitement d'hiver en période hors couvain à l'acide oxalique en utilisant l'une des deux spécialités disposant d'une AMM et en vente au GDSA74 (Apibioxal et Oxybee)

- Si vous constatez un affaiblissement ou un fort taux de mortalités dans vos ruchers n'hésitez pas à le signaler à l'Observatoire des Affaiblissements et des Mortalités de l'Abeille mellifère (OMAA) en appelant au guichet unique ouvert 7j/7 : 04 13 33 08 08



Sur le site du GDSA74, vous pouvez consulter l'article sur l'évaluation de l'infestation par varroa en automne

<https://gdsa74.fr/Evaluation-du-niveau-d-infestation-par-varroa-destructor-en-automne>

ainsi qu'un ensemble complet de documents sur varroa : <https://gdsa74.fr/Bien-connaître-Varroa-destructor-pour-mieux-le-combattre>

- Frelon asiatique une seule adresse pour déclarer  
<https://www.frelonsasiatiques.fr>



# LE FRELON ASIATIQUE



**ABDOMEN NOIR AVEC  
LARGE BANDE ORANGÉE**

**EXTRÉMITÉ DES  
PATTES JAUNE**

**THORAX NOIR**

**TÊTE NOIRE**



**NID PRIMAIRE**



**NID SECONDAIRE**

## SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

- Sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](https://www.frelonsasiatiques.fr)
- Ou en téléchargeant l'application mobile **Frelon Asiatique**

*Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.*

# Le rucher technique

Le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie a constitué un groupe de travail en 2017 afin de réfléchir aux actions qui pourraient être menées pour apporter une réponse aux apiculteurs sur le problème de l'augmentation de la mortalité des abeilles. Comment passer des paroles aux actes pour faire face à un processus complexe aux causes dites « multifactorielles ». Parmi les nombreuses causes identifiées, la fragilité des abeilles face à l'évolution de leur environnement est un facteur connu sur lequel on peut agir. C'est cette première piste qui a été retenue avec comme idée d'élever et diffuser des abeilles endémiques. D'autres questions restent posées : Les pratiques actuelles de conduite des ruchers doivent-elles évoluer ? Comment lutter efficacement contre le parasite varroa et diminuer l'utilisation des médicaments ? Comment aider l'apiculteur amateur à s'adapter à l'évolution de notre environnement et à la transformation de l'abeille APIS MELLIFERA.

*Le local du Rucher Technique*



Au-delà des belles paroles, il est vite apparu que seul la pratique et l'expérimentation pourront nous aider à observer, comprendre et agir pour protéger les abeilles et aider les apiculteurs dans la conduite de leurs ruchers. C'est ainsi qu'est né l'idée du Rucher Technique, lieu de partage et d'échange, d'expérimentation techniques et pratiques avec en plus un projet ambitieux : Sélectionner et élever des reines d'abeilles endémiques qui seront diffusées dans tout le département.

*20 ruches activé en juillet 2019*



Contre toute attente, l'opportunité d'une rencontre avec la Communauté de Commune du Pays Rochois, qui souhaitait mettre en place un rucher au SM3A à Saint Pierre en Faucigny, va permettre de lancer rapidement le projet. Fin 2017, un accord est trouvé pour un emplacement et la réhabilitation d'un bâtiment existant. En mai 2018 le terrain est nettoyé par une équipe de volontaires et le bâtiment remis en état pour recevoir et stocker le matériel acheté par la CCPR et mis à la disposition des apiculteurs. Mi-mai, le Rucher Technique prend forme avec l'installation de 5 colonies d'abeilles, 4 achetées par le syndicat et 1 offerte par Pierre PLANTAZ. Une équipe de dix apiculteurs bénévoles se constitue pour la gestion et la conduite du rucher. Cette première année de fonctionnement donnera 2 essaims issus de division et un essaim artificiel (introduction d'une reine). Ils passeront l'hiver sans perte notamment grâce au suivi des poids des ruches à distance. Le projet se précise avec un plan d'action ambitieux : en 2018, mise en place du Rucher Technique et organisation des équipes ; en 2019, montée en puissance et développement des colonies ; en 2020, lancement de la sélection et de l'élevage des reines.

Visite dans le cadre de la SEED organisée par la CCPR



### Premier succès : 20 ruches actives fin 2019

La sélection et l'élevage d'abeilles endémique impose dans un premier temps de disposer d'un cheptel important capable de fournir « la matière première » indispensable : Des abeilles. Ne comptant pas son temps et les déplacements, l'équipe « Elevage » confiée à Gilles DURAND du Rucher de Passy a pu développer 12 colonies supplémentaires principalement à partir d'introduction de reines. Un beau succès dans un contexte météorologique particulièrement défavorable. A noter que malgré les précautions prises, quelques essaims naturels se sont échappés dès le mois de mai. Détectés grâce aux balances électroniques, ils ont tous été récupérés et placés dans des ruches.

### Une année compliquée pour l'élevage (Gille DURAND)

« Avec aucune perte durant l'hiver et sept colonies viables, les températures extrêmes de mars ont favorisé la reprise d'activité. Par la suite, tout s'est inversé : avril et mai ont été dominés par le froid d'une météo capricieuse, poussant les colonies à la famine. La majorité des colonies a nécessité un nourrissage d'urgence, pour éviter leur mort. Malgré ces aléas, l'objectif de peupler les vingt ruches a été tenu durant le mois de juin.



*Les élèves du rucher école de Passy se sont employés, avec plus ou moins de réussite, à introduire des reines dans les essaims artificiels et veiller au développement des colonies.*

*La maîtrise de l'infestation de varroa, souci majeur de l'apiculture, est gérée au fil de la saison. Le moyen de lutte retenu contre le varroa est l'Apivar. Les bandelettes ont été posées le 8 juillet afin de garantir aux abeilles les meilleures conditions d'hivernage. Le resserrement, l'évaluation des réserves et le complément de nourrissage seront réalisés, pour chaque colonie, avant la fin août. En novembre, à l'arrêt de ponte des reines, les colonies hors couvain recevront l'application d'une solution d'Oxybee (AMM). Ce traitement complémentaire est redoutablement efficace contre varroa.*

*Nous préparons déjà l'année 2020 avec le peuplement des vingt ruchettes pour commencer l'élevage des reines de souche en nombre important et la diffusion chez les apiculteurs. »*



### Perspectives pour 2020...

Reste à passer l'hiver... Pour l'instant on nourrit afin de consolider les nouvelles colonies. Les équipes du Rucher Technique se sont réunies le vendredi 6 septembre à Arenthon afin de définir les actions à mener en 2020. Pour cette étape ultime du début de la sélection et de l'élevage, la définition de protocoles précis et le suivi sanitaire apparaissent incontournables. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place un suivi rigoureux afin d'analyser les pratiques et les résultats obtenus pour en tirer des conclusions et faire les bons choix. Lors de la réunion, le soutien d'apiculteurs expérimentés dans l'élevage des reines a été apprécié. Ils ont mis en avant l'intérêt de se rapprocher des ruchers de fécondations des Ruchers-Ecoles de la Haute-Savoie et de travailler avec le CETA de Savoie. Tous travaillent sur les mêmes sujets, notamment la sélection d'une souche d'abeille noire. La prochaine réunion du Comité Technique permettra de définir et de valider la stratégie à adopter.

### Expérimentations et essais

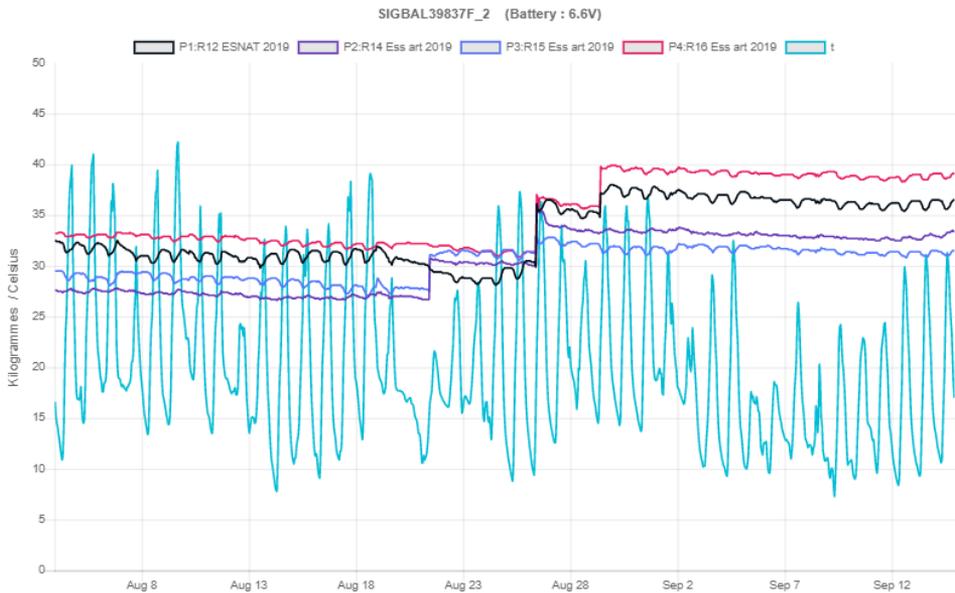
Plusieurs essais sont en cours au Rucher Technique. L'objectif est de tester des technologies ou systèmes disponibles dans le commerce afin d'évaluer leur efficacité et leur intérêt pour la conduite des ruchers.

- Balances BEESCALE



Installées dès la mise en place des premières ruches en juin 2018, les balances électroniques sont aujourd'hui opérationnelles. Très utiles durant l'hiver pour contrôler la baisse du poids des ruches, elles sont aujourd'hui devenues un outil majeur pour la traçabilité des interventions sur les colonies notamment pour les prélèvements d'essaims et pour le nourrissage. Les balances sont réparties en cinq groupes de quatre balances. Ce qui permet de suivre vingt ruches. Les courbes présentées ci-après correspondent au groupe N4. On observe les fortes variations des nourrissages du mois d'août. En mai, les balances ont également permis de détecter 2 départs d'essaims récupérés dans la foulée par des intervenants du Rucher Technique.

Les courbes des balances peuvent être consultée sur le site WEB : [www.beescale.org](http://www.beescale.org)  
Identifiant : SYNDAPI74 Mot de passe : SYNDAPI74



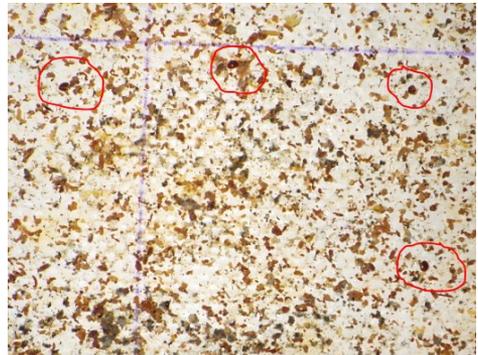
- **Système VATOREX**

Nouvelle expérience : Et si on pouvait détruire les varroas sans chimie ?



Au-delà des traitements dit « mécaniques » laborieux à mettre en œuvre, un apiculteur suisse a développé un dispositif qui permet de réduire la pression des varroas par la chaleur. Cette idée géniale méritait que le Rucher Technique s’y intéresse. Le syndicat a donc commandé à l’entreprise VATOREX

le matériel nécessaire pour équiper une ruche.



Le système, actuellement en cours de montage sera expérimenté au printemps 2020 sur 2 essaims issus de reines noires du rucher de fécondation de l’Abeille Noire Clusienne à Sixt. Les deux colonies, actuellement en développement en ruchette, seront conduites dans des ruches strictement identiques, l’une étant équipée du système VATOREX, l’autre traitée de manière traditionnelle par médicament. Cette expérimentation permettra de

vérifier l'efficacité de ce système et l'intérêt de cet investissement non négligeable pour l'apiculteur.

#### • Remerciements

- Aux intervenants du Rucher Technique Frédéric BARILLIER, Pierre TOMAS BOUIL, Gilles DURAND, Alain CHARDON, Alois BRANDL, Eliane CORNIER, Serges CHEVALIER, René DECARROUX, Daniel DESSUS, Pierre SAY, Patrick ANTHONIOZ, Laurent DUFFAU

- À la Communauté de Commune du Pays Rochois ainsi qu'à ses élus, au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, à Pierre PLANTAZ, Michel ISNARD (ALP'ABEILLE), au Conseil Savoie Mont-Blanc ...

...

À tous ceux qui soutiennent le Rucher Technique des Prés Moulin, nous apportent leurs conseils et nous suivent dans cette aventure passionnante.

Le Rucher Technique recherche des volontaires pour héberger les premières reines endémiques qu'il produira en 2020. Il s'agira de suivre un protocole précis afin de définir les caractéristiques comportementales et de productivité de ces nouvelles souches.

Pour participer aux travaux du Rucher Technique et se porter candidat contacter : Frédéric BARILLIER au 06 75 57 07 70 ou par mail : barillier.frederic@orange.fr

## ***Assurances Syndapi 74***

Pour l'assurance SYNDAPI 74, 2019 restera une année exceptionnelle. Les inscriptions en ligne lancées début 2018 ne semble pas avoir impacté la fidélité des adhérents du syndicat de plus en plus nombreux à nous faire confiance.

980 adhérents ont assuré leurs ruchers à l'Assurance Syndapi74. 10674 ruches ont été déclarées pour un montant de 13037,42 €. Tous les records sont battus avec en plus un nombre de sinistres réduit à 1 vol et un cas de mortalité des abeilles (remboursement des frais d'analyse uniquement). Nous avons été informés de plusieurs autres sinistres mais suite aux faibles coûts des dommages constatés, les victimes n'ont pas souhaité déposer plainte et faire une déclaration de sinistre : 2 cas de vols de ruches, 1 cas de vandalisme avec des ruches renversées ... Pour mémoire, toute déclaration de sinistre doit être accompagnée d'un dépôt de plainte de police et d'une déclaration par écrit

comportant une description des faits : date, lieu, témoins, photos ... Informer les responsables des assurances dès que possible par téléphone, SMS ou mail. En cas de destruction ou pertes, l'assurance ne remboursera que sur facture pour le remplacement des matériels.

Après une année d'expérience plutôt satisfaisante, le site d'inscription en ligne va évoluer coté assurance. Un récépissé d'inscription à l'Assurance Syndapi74 sera envoyé automatiquement dès que le paiement aura été effectué. Pour mémoire, l'assurance commence à la date de ce récépissé. Pour les « Attestations Foires et Marchés », ce document est à demander en cochant la case ou directement auprès du responsable des assurances.

Enfin un petit rappel est nécessaire concernant la validité de l'assurance de vos ruchers. Toutes les ruches présentes sur le rucher doivent être déclarées. Lors d'une déclaration de sinistre début 2019, il s'est

avéré que le nombre de ruches constatées sur le terrain ne correspondait pas au nombre de ruches déclarées à l'assurance. Dans ce cas, l'assurance peut ne pas couvrir les dommages estimant qu'il s'agit d'une fraude.

Cette situation peut avoir des conséquences désastreuses notamment dans le cadre de la « Responsabilité Civile ». A noter que l'inscription en ligne vous donne aujourd'hui la possibilité de mettre à jour vos ruchers à tout moment afin d'assurer l'ensemble de votre cheptel.



## SYNDICAT APICOLE DE HAUTE SAVOIE

### ADHESIONS ASSURANCES ANNEE 2019

<b>Production au dimanche 15 septembre 2019</b>			
<b>OPTIONS</b>	<b>Nbr Ruches</b>	<b>Cotis. / Ruches</b>	<b>Cotis. Tot TTC</b>
<b>OPTION RESTREINTE</b>			
Nuclei	36	0,60 €	21,60 €
Ruchettes 6 cadres	323	0,60 €	193,80 €
Ruches 10 / 12 cadres	5565	0,90 €	5 008,50 €
<b>Totaux restreintes</b>	<b>5924</b>		<b>5 223,90 €</b>
<b>OPTION MULTIRISQUES</b>			
Mono	76	2,28 €	173,28 €
Nuclei	58	1,13 €	65,54 €
Ruchettes 6 cadres	406	1,13 €	458,78 €
Ruches 10 / 12 cadres	4286	1,70 €	7 286,20 €
<b>Totaux multirisques</b>	<b>4750</b>		<b>7 810,52 €</b>
<b>ATTESTATIONS FOIRES ET MARCHES</b>			
Nombre attestations	176		
<b>CUMUL</b>			
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
10674	981	13,29 €	13 034,42 €



## Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants, ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables à qui cette page est ouverte.

Nom des ruchers-écoles	Responsables		
	Nom	Adresse	Téléphone
Abeille Savoyarde Annécienne	MARI Nicolas	3, Impasse des Prés 74330 EPAGNY	06 83 41 50 10
	<a href="http://www.rucherecoledepoisy.fr">http://www.rucherecoledepoisy.fr</a>		
Abeille Noire Clusienne	FALETTO Pascal	348, rue Bosnée 74460 MARNAZ	06 11 68 29 65
	<a href="http://abeille-noire-clusienne.fr/">http://abeille-noire-clusienne.fr/</a>		
Abeille du Salève	FAVRE André	8, Impasse du Coteau 74100 ANNEMASSE	04 50 37 15 75
	<a href="http://www.abeille-du-saleve.org/">http://www.abeille-du-saleve.org/</a>		
Rucher-école de Passy	DURAND Gilles	Chemin des Juttés 74190 Passy	06 46 46 64 63
	<a href="mailto:rucherecolepassy@gmail.com">rucherecolepassy@gmail.com</a>		
Rucher-école du Chablais	RAMA Riccardo	23, avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS	06 32 01 56 95
	<a href="http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/">http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/</a>		

# **ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE**

Quelle météo ! nous étions heureux en Avril avec un beau développement des colonies et soudainement la pluie, et le vent au mois de Mai ont fortement perturbé l'apiculture. C'est une année très en dessous de la moyenne

Nous avons programmé de nombreuses activités et notamment :

- Opération paquet d'abeilles, 23 colonies ont été développées avec succès pour une partie affectée à l'ASA et l'autre à nos adhérents. A ce jour nous avons plus de 30 colonies en cours de préparation pour passer l'hiver. Celles-ci sont en cours de transfert sur les ruchers de Chavanod et des îles, en effet nous avons relancé le site des îles sur lequel toutes nos colonies issues des paquets d'abeilles ont été élevées avec succès.

- Le montage du Chalet de Chavanod est pratiquement terminé, seules quelques finitions sont à faire dans le courant de l'automne.



- L'élevage des reines s'est déroulé sur 10 cycles, 6 cycles à Bellevaux , un cycle à Chavanod, 2 cycles pour le site de Montremont et un cycle supplémentaire à partir d'abeilles sélectionnées du CETA, soit au total de 450 picking !.Le site de Montremont à Thônes est relancé pour le bonheur des apiculteurs des Aravis. L'abeille noire peuplait nos ruchers et nous espérons retrouver ces abeilles adaptées à nos climats de montagne, avec en projet l'installation d'un chalet pour stocker le matériel d'élevage.



- Nos cours d'initiation à l'apiculture ont beaucoup de succès plus de 50 personnes ont suivi avec passion les cours théoriques et pratiques encadrés par nos animateurs que nous remercions chaleureusement. Jean Riondet avec 2 conférences « installer un 1er Rucher » et « Hivernage des ruches », ainsi que Florentine Giraud sur le thème du « varroa destructor » ont complété nos cours



- Pierre Claves et François Lavorel ont assuré notre présence sur les stands pour promouvoir l'abeille noire de Savoie et notre association A.S.A..



Nous remercions tous les participants et animateurs pour l'ensemble des activités réalisées lors de cette saison apicole.

Notre prochaine A.G. aura lieu le premier dimanche de décembre, soit le 1<sup>er</sup>.

Tous les amis apiculteurs sont amicalement invités. Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.

Nicolas Mari, Président.

# **HOMMAGE A MAURICE PUTEAUX**



## **MAURICE**

Dans notre mémoire, tu resteras un homme fort. Fort dans ta capacité de travail et ton courage fort dans ta voix et tes expressions, fort et exemplaire dans ta lutte contre la maladie.

Fort dans ton cœur par ta générosité ton côté bon vivant, ta gentillesse.

Un homme heureux de pouvoir rendre service et tu en as eu de multiples occasions avec tous tes amis apiculteurs que nous représentons ici.

Tu étais jusqu'à maintenant le plus ancien membre du syndicat d'apiculture de la haute Savoie et également l'un des fondateurs de l'association « Abeille Savoyarde Annecienne ».

Les abeilles ont été ta passion depuis ton enfance jusqu'à tes derniers jours, aidé pour finir par ton petit-fils et ta Famille.

Cette longue pratique liée à ton sens de l'observation ont fait de toi un apiculteur chevronné très écouté et apprécié, reconnu de tous.

Tu avais plaisir à partager ta passion et nous montrer tes plus belles colonies, je me souviens d'une fois où en me montrant les habitantes d'une ruche, tu m'as dit : tu vois celles-là ce sont des « charognes » mais regarde bien comme elles sont belles et comme elles travaillent bien.

Tu en étais visiblement amoureux.

Les essaims, les transhumances, le miel, avec toi tout devenait possible et facile.

Tu vas certes nous manquer, mais en contrepartie nous gardons de toi un merveilleux souvenir pour nous consoler.

Maurice, merci pour tous et repose en Paix.

Tes amis Apiculteurs.

## L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Coté abeilles, une saison qui démarre en fanfare avec les mois de février, mars favorables au développement de nos colonies.

Coté récompense pour un de nos apiculteurs du territoire avec, une nouvelle consécration. Enfin je devrais plutôt dire pour un couple d'apiculteurs bien connu et maintes fois récompensé pour la qualité de leur travail tant sur la sélection de souche locale et l'élevage d'essaims, que pour la qualité de leur miel. Vous les aurez certainement reconnus sur la photo, Renée et Pierre Plantaz médaille d'or cette année au salon de l'agriculture de Paris.

Lors d'une réception en mairie, Chantal Vannson, maire de Marnaz secondée par la députée Virginie Duby-Muller originaire de la commune et le sénateur Loïc Hervé, ont remis cette récompense et animé ce moment de convivialité pour la famille, les amis et les apiculteurs du secteur.



Avec le retour du froid et de la pluie les choses ce sont compliquées. Impossible de maintenir le calendrier de formation sur Chatillon et de faire un suivi régulier de nos colonies, nous avons perdu deux colonies très fortes par manque de nourriture. Beaucoup de séances d'initiation du samedi ont dû être annulées, difficile pour les débutants d'acquérir le minimum dans ces conditions.



Même les animations prévues en extérieur pour la promotion de l'abeille ont dû être annulées par les organisateurs à cause de la météo.

Seules quelques actions de sensibilisation dans des écoles ou structures ont pu être conduites.

Elles ont quand même repris normalement mi juin avec une action sur le périscolaire d'Onnion où l'on a fait un 17h/19h sur l'apiculture et les abeilles avec ruche vitrée, la présentation du matériel et l'essayage des tenues



Mais comme prévisible au retour du beau temps avec des ruches sans provision les essaims ont commencé à partir dans tous les sens. Sur certaines colonies du rucher le nombre de cellules était impressionnant.

Nous avons compté jusqu'à 11 cellules royales écloses normalement sur la même colonie. Que dire de la force de nos ruches mi juin !

Par contre avec les quinze essaims en ruchettes supplémentaires que nous avons réalisées l'an dernier et un démarrage d'élevage de reine tardif, la création de nuclei nous a moins posé de problème que l'an passé.

Une bonne cinquantaine de reines ont pu prendre leurs quartiers au Lignon toujours sous le contrôle de Dominique et Daniel.

Nous avons une nouvelle fois constaté que si le lieu est luxuriant, il est vraiment très pauvre en nourriture, sans un suivi et nourrissage régulier il est difficile de maintenir une population suffisante pour réaliser 2 à 3 fécondations par boîte.

Coté sirop, candi et médicament la distribution s'est bien passée, malgré quelques problèmes en amont sur les heures, le fait de faire une journée complète nous a permis de distribuer la quasi totalité des commandes.

Un complément de livraison de candi sera réalisé d'ici fin septembre.

## **ABEILLE DU SALÈVE**



L'année 2019 a commencé sous les meilleurs auspices pour l'Abeille du Salève qui a reçu une médaille de bronze pour son miel de plaine lors de sa participation au concours des miels 2018 de Haute-Savoie.

L'association est heureuse de voir ainsi récompensé son travail et son savoir-faire qu'elle partage par les formations qu'elle dispense.



En effet, chaque année le Rucher école de l'Abeille du Salève forme plusieurs dizaines d'apicultrices et apiculteurs. La promotion 2019 a fait preuve d'une assiduité remarquable, signe à la fois d'un fort engagement mais aussi de la richesse et de la qualité de son enseignement.

Que toute l'Equipe pédagogique en soit ici par ces quelques mots sincèrement remerciée.

Les évènements internes en quelques dates

- 12 janvier Atelier fonte de cire.
- 26 janvier Atelier fonte de cire.
- 23 février Commande de végétaux mellifères auprès de Jacky Borie.
- 30 mars Apitroc, foire au matériel apicole d'occasion et début de la saison des cours pratiques.
- 11 mai début des cours d'Elevage de reines au rucher d'Arthaz.
- 18 mai Vente de matériel et atelier cire.
- 15 juin Le traditionnel pique-nique de l'association.

- 21 et 22 juin Distribution de sirop.
- 19 et 20 juillet Distribution de sirop.
- 25 Juillet Vente de matériel, distribution des traitements par le GDSA74.
- 8 août Extraction du miel du rucher de Moussy.

L'abeille du Salève c'est aussi une présence dans les évènements locaux.

- Fête du Bois à Faucigny 8 septembre.
- Foire de Fillinges 10 août.
- La Chapelle Rambaud 15 Août.
- Foire de Reignier 5 Octobre.
- Foire de la Saint Denis La Roche sur Foron 13 Octobre.
- Salon Naturalia La Roche sur Foron 24 Novembre.

L'association compte désormais 250 membres qui peuvent bénéficier de nombreux services et avantages dont : l'accès à la bibliothèque, des tarifs avantageux sur le matériel apicole, le sirop, le candi, l'échange de cire, des remises auprès de Botanic Ville la Grand et surtout de l'accompagnement et des conseils de toute l'équipe qui fait vivre l'Abeille du Salève au quotidien et qui serait heureuse d'accueillir de nouvelles forces vives au sein de son équipe.

Le message est lancé. Avis à toutes les bonnes volontés !  
Guillaume Haase

## ***RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS***

### **Bilan de l'année 2019**

Encore une bonne année écoulée au rucher école. La récolte a été sauvée grâce au châtaignier. L'extraction s'est déroulée un samedi matin dans la bonne humeur habituelle.



Les trois plages de cours proposées cette année (mercredi 14h, vendredi 18h et samedi 10h) ont permis aux nombreux participants de trouver le moment qui leur

convient pour découvrir le monde de l'apiculture ou affiner leurs pratiques.

Tout cela ne serait pas possible sans le travail assidu des animateurs : Marylène, Geoffroy, Gilles, Michel, Jean-Luc et Philippe.

Les cours hivernaux débiteront dès le mois d'octobre.

Un grand merci également à Patrice, aidé d'autres membres, qui ont assuré l'entretien du terrain. C'est un grand plaisir de nous y rendre tant l'on s'y sent bien.

### **Fête des abeilles et du miel à l'Abbaye d'Aulps**

Comme chaque année, le 28 juillet, le rucher école a répondu présent à l'invitation de la fête des abeilles et du miel à l'abbaye d'Aulps pour sa 5ème édition. Malgré la météo pluvieuse, le nombre de visiteurs n'était pas en baisse et tous ont pu apprécier les conférences du rucher école

proposées par Sylvie, Geoffroy, Gilles et Jean-Luc.

Lors de cette manifestation, nous avons pu vendre une bonne partie du miel récolté dans les ruches des cours estivaux. Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle manifestation et rendez-vous l'an prochain, le dimanche 2 août 2020.

### Sources d'information

Les nombreuses connexions sur notre site Internet montrent l'engouement, toujours plus important, que ce dernier suscite auprès des curieux et/ou passionnés d'apiculture. Merci à Gilles qui fait vivre ce site en y postant des articles ainsi que de nombreuses informations, dont certaines très importantes pour les adhérents et les apiculteurs qui visitent le site.

Notre site Facebook, quant à lui, aide à communiquer les informations en ligne sur le site du rucher école.

Par ailleurs, la bibliothèque « itinérante » de Michèle et Michel fait toujours elle aussi le bonheur des adhérents en leur permettant, sous une forme plus traditionnelle, de s'informer et d'élargir leurs connaissances

sur le monde des abeilles et l'apiculture en général.

### Projet de construction de la cabane

Nous avons reçu le permis de construire. Malheureusement, le projet initial étant beaucoup trop onéreux, nous avons dû trouver une solution plus abordable qui demande une modification de permis.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, un financement participatif a été créé et les dons commencent tout doucement à arriver, pour certains, de bien plus loin que la Haute-Savoie ! Afin de nous aider, nous vous invitons chaleureusement à participer, vous aussi, selon vos moyens. Notre Rucher Ecole étant une Association reconnue d'intérêt public, votre don vous donnera bien évidemment droit à une déduction fiscale via une attestation que vous recevrez automatiquement après votre versement.

Le lien est accessible sur notre site du rucher, sur Facebook ou directement sur Helloasso

<https://www.helloasso.com/associations/rucher%20ecole%20du%20chablais/collectes/une-cabane-pour-les-cours-du-rucher-ecole>

---

## **RUCHER ECOLE PASSY**



Avec 35 postulants avides de s'initier à l'apiculture, les séances pratiques (20) se sont déroulées toutes les semaines par petits groupes, permettant de manipuler les ruches. L'ensemble du rucher s'est investi dans la gestation des

essais du Rucher Technique mis en place au syndicat, une façon de mobiliser les futurs apiculteurs à l'abeille endémique et à la manipulation délicates des reines.



Avec les heures passées sur le rucher et en dépit de quelques inévitables piqûres, le plaisir des participants est au rendez-vous, satisfaction également des encadrants de constater les élèves devenus autonomes dans leur rucher. En matière de sensibilisation du public à la cause des abeilles, le rucher école a fait découvrir l'apiculture lors des manifestations locales en rapport avec l'environnement.



## ***Miellerie collective des Bauges***



2019 est la troisième année d'activité de l'association de la MIELLERIE COLLECTIVE DES BAUGES dans ses locaux à Saint Eustache. Elle est située au lieu-dit du Cruet entre SAINT JORIOZ et le col de LESCHAUX sur la route touristique D10b qui domine et offre une vue magnifique sur le Lac d'ANNECY.

Elle accueille aussi bien des apiculteurs débutants avec une seule ruche que des professionnels qui dépassent les 300. Parmi ses membres figurent aussi des apiculteurs bio, les installations de la miellerie leur offrant des matériels adaptés au label Bio.

L'installation aux normes alimentaires comprend ; une chambre chaude, deux désoperculateurs, dont un à chaîne automatique, deux extracteurs de 20 cadres qui peuvent travailler en simultané, une centrifugeuse à opercules, des maturateurs inox en libre-service de 50 à 200kg et même quelques fûts de 300kg, une pompe doseuse montée sur table tournante pour une mise en pot semi-automatique, une étiqueteuse semi-automatique ainsi qu'une plonge professionnelle, un équipement de nettoyage et des installations sanitaires. Il ne lui manque que des locaux annexes de stockage et un équipement pour le travail de la cire qui figurent dans son projet de développement.

*Venez nous rejoindre... ; nul besoin de vous contraindre à extraire votre miel à la main dans votre cuisine ou dans votre garage inadapté !*

Retenez la date de notre prochaine Assemblée Générale : le 21 Février à Sant Eustache (Mairie)

L'adhésion annuelle est de 30€ et permet à ses membres de bénéficier de toutes les installations en consultant un planning, mis à jour sur Internet. Pour l'instant, seule l'extraction fait l'objet d'une facturation complémentaire au nombre de hausses à extraire. Le tarif est dégressif en fonction du nombre, de 5 à 3€. Les apiculteurs professionnels peuvent venir simplement centrifuger leurs opercules et ainsi récupérer 2 à 3% de miel. Ils peuvent aussi pratiquer la mise en pot et l'étiquetage. Les tarifs sont sur le site Internet. Nous offrons également aux adhérents des tarifs préférentiels sur les achats de pots. Pour la vente de votre production nous développons des relations avec des partenaires commerciaux.



### **BILAN DE LA SAISON de l'été 2019.**

Nous avons été pénalisés cette année comme la plupart des apiculteurs de Haute-Savoie par la météo compliquée du printemps, les statistiques s'en ressentent. Depuis les travaux de rénovation de la Miellerie en juin 2016, le nombre d'adhérents et le tonnage de miel extrait étaient en progression constante.

- 2016 ; 50 adhérents
- 2017 : 572 hausses, 58 adhérents
- 2018, plus de 1000 Hausses, soit environ 12 tonnes de miel, 72 adhérents.
- en 2019 nous ne totalisons que 477 hausses pour 57 adhérents.

Nous souhaitons développer la miellerie et atteindre un objectif de 80 adhérents en 2020 pour un meilleur équilibre de gestion. A cette fin, des visites seront organisées au cours de l'année, nous établissons de nouvelles relations pour commercialiser le miel de nos adhérents.



Nous participons aux manifestations et salons régionaux, (Salon Prolocal2 et Comice agricole à La Roche sur Foron, Fête du Laudon à St Jorioz, Printemps de la Ravoire et Fête de l'Abeille à Chambéry, Jardins de Flora à Bellecombe en Bauges, marché de Noël de St Jorioz, etc..) et nous reprendrons les activités d'hiver avec notamment les stages de nougat.

Rejoignez-nous, visitez notre site Internet. On peut y trouver les actualités, le planning de réservation et diverses informations liées à notre association :

<http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Vous êtes aussi invités à visiter notre page Facebook : « Miellerie Collective des Bauges »

[www.facebook.com/Miellerie-collective-des-Bauges](http://www.facebook.com/Miellerie-collective-des-Bauges).

partager vos commentaires et photos



Photos ; crédit : V.Monod

# Commission achats

Les comptes n'étant pas clos, les comptes provisoires sont arrêtés au 15/09/2019.

Pour cet exercice 2019 vous noterez la vente des pots verres qui augmente notre gamme de produits qui vous sont proposés.

Pour 2020, toutes les étiquettes seront nominatives.

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats de pots	20 420 €	Ventes de pots	23 499 €
Achat étiquettes	1 080 €	Vente pots verre	3 236 €
Transport des pots	590 €		
Autres charges externes	372 €	Intérêts bancaires	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>22 461 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>26 735 €</b>
REPORT POSITIF	4 273 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 735 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 735 €</b>

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
		Capital	11 343 €
Stock au 31/12/2018	2 412 €	Stock au 15/09/2019	3 325 €
Clients	296 €	Fournisseurs	3 154 €
Disponibilités	16 618 €	Résultat de l'exercice	1 504 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 326 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 326 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 326 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 326 €</b>

Les comptes définitifs seront présentés à l'assemblée générale après validation par les commissaires aux comptes.

# Pots en verre

Votre Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie vous a proposé en 2019 des kits de pots verre 500 et 250 grammes.

Quel que soit la capacité des pots le kit se présente de la même manière.

Cette offre est consécutive d'un travail de groupe qui a permis de définir le type des pots, le format et le contenu des étiquettes, les emballages avant et après mise en pot et conditions de stockage.

L'offre se compose 192 pots par pack de 12, de 200 capsules par sachet de 100, de 200 étiquettes d'inviolabilité nominatives et de 12 boîtes en carton destinées au stockage à l'abri de la lumière et au transport.



Les étiquettes sont au nom de l'apiculteur récoltant avec l'écusson rouge et blanc de Savoie. Ces mentions, en plus des informations légales protègent l'apiculteur et garantissent l'origine haut savoyarde du miel.

Pour ce premier essai, nous avons distribué 5292 pots de 500 grammes et 3072 pots de 250 grammes.

En 2020 cette gamme est sensée s'agrandir avec les pots d'un kilo.

Avec le kit 500g, le prix ramené au pot vous revient à 0,52 cent (pot, capsule, étiquette et emballage).

En fonction du nombre de commandes, de nouveaux lieux de distribution seront ouverts dans le département.

La commande des kits de pots en verre s'effectue seulement à partir du site internet.

## LISTE DES DEPOSITAIRES

Le nom du dépositaire sur lequel vous désirez prendre livraison de vos pots plastique et étiquettes est à reporter impérativement sur le bon de commande.

Jean Noël HUMBERT	85 Impasse Ronzier	74350	CRUSEILLES
Joël GUIGON	61 Route de Corbier	74650	CHAVANOD
Léon COMTE	157 Route de Chaparon	74210	DOUSSARD
Raymond VIBERT	Chemin des griottiers	74150	RUMILLY
André FAVRE	8 Impasse du coteau	74100	ANNEMASSE
Paul DUCLOS	63 Impasse des mésanges	74270	FRANGY
Gabriel BOCHATON	Saint Martin	74500	CHAMPANGES
André VAUTHAY	595 Rue des chasseurs	74460	MARNAZ
Marcel FAVRE FELIX	11 Avenue d'Annecy	74230	THONES
Arnaud MAJOURNAL	41 chemin de la viprilles	74140	SCIEZ

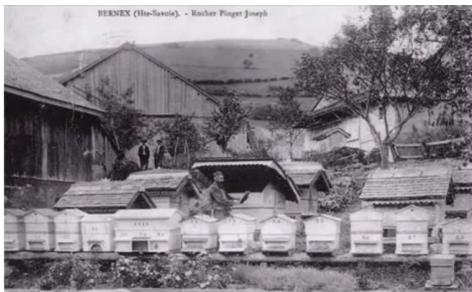
La Commission Achat

# L'importance de gestes simples pour préserver l'abeille et les pollinisateurs de nos vallées.

L'abeille fait partie du patrimoine vivant savoyard. Les deux Savoie étaient et sont toujours les deux départements français comptant le plus grand nombre d'apiculteurs après l'Isère. Avant l'avènement de la betterave sucrière, le miel était la principale source de sucre des familles savoyardes. Beaucoup d'entre elles entretenaient un petit rucher de quelques colonies d'abeilles qui contribuaient au maintien de la biodiversité et participaient au maillage d'un territoire riche en haies bocagères, vergers et prairies fleuries.



Apiculteur haut-savoyard



Rucher Pinget à Bernex

L'observateur averti, remarque vite les nombreux ruchers couverts près des vieilles fermes utilisés actuellement comme remise ou bûcher et il n'est pas rare de trouver dans les greniers des « benons » ou des ruches à cadres mobiles qui témoignent de l'importance de l'abeille dans la vie savoyarde.

Aujourd'hui ce patrimoine vivant est menacé. On assiste à des pertes de cheptel en sortie d'hiver pouvant s'élever à 30 voire 50 % des colonies alors qu'elles étaient de 5 à 10% il y a à peine une quinzaine d'années.

Cette augmentation des pertes fait la une des médias et est souvent attribuée, à juste titre, à l'utilisation massive de produits phytosanitaires dans les zones de grandes et moyennes cultures. Ce n'est pas le cas dans certaines vallées où l'agriculture est essentiellement basée sur l'élevage, la production de lait et ses dérivés. Alors, pourquoi ce niveau de pertes ? Pour bien comprendre ce qui va suivre il faut connaître quelques éléments physiologiques de l'abeille. Il existe deux sortes d'abeilles :

L'abeille d'été : Elle vit et meurt entre mars et septembre. On la voit butiner sur les fleurs des fruitiers, dans les jardins ou les prairies. C'est elle qui inspire tant de poèmes et d'écrits aux philosophes. Sa durée de vie est de 20 à 45 jours selon les conditions météorologiques et la période de l'année.

L'abeille d'hiver vit de mi-août à mars. Cette abeille se voit peu, sauf aux premiers jours du printemps. Elle reste au cœur de la ruche et se fait nourrir et assister par ses grandes sœurs d'été avant d'entamer sa longue période de claustration dans la ruche imposée par l'hiver.



Cette abeille a une durée de vie de 160 à 210 jours ! C'est elle qui élèvera les premières abeilles d'été entre février et mars, période que les apiculteurs appellent « la période de soudure ». Au début du printemps, ces abeilles d'hiver mourront après avoir élevé une génération d'abeilles « d'été » qui prendra le relais et engagera elle-même l'élevage des générations suivantes.

La majorité des pertes de colonies intervient au court de cette période de soudure. Les abeilles d'hiver meurent avant d'avoir réussi à élever une génération d'abeilles d'hiver.

L'abeille d'hiver est un peu comme une marmotte. Elle a besoin de faire « du gras » pour passer la mauvaise saison. Sa durée de vie est directement liée à l'importance des « corps gras » qui synthétisent une lipoprotéine appelée la vitellogénine, véritable produit de jeunesse puisqu'elle multiplie la durée de vie d'une abeille par 6 !



Abeille d'hiver

Abeille d'été

Pour produire ces « corps gras » l'abeille d'hiver doit consommer une quantité importante de pollens au cours de sa période larvaire. La colonie doit donc stocker des pollens diversifiés durant la période estivale. Sans eux, les abeilles qui passeront l'hiver seront mal nourries, auront des défenses immunitaires plus faibles et une espérance de vie raccourcie. La colonie s'effondrera en mars de l'année suivante.

Deux facteurs interagissent dans cet effondrement des populations dans notre région. Des maladies parasitaires et virales mais aussi la qualité des paysages.



La modification des pratiques agricoles, le non entretien ou la disparition des vergers étouffés par le gui, l'implantation de haies uniformes non pollinifères et non nectarifères associées à la tonte hebdomadaire des pelouses par les particuliers laissent peu de place à la disponibilité des ressources florales.

Bords de routes, talus et fossés, haies, espaces incultes ou broussailles sont un réservoir de ressources mellifères ou pollinifères autant que des espaces de nidification pour pollinisateurs sauvages. Coronilles, serpolets, marjolaines, lotiers, millepertuis ne demandent qu'à fleurir aux bords des routes, des pelouses, des haies ou des ruisseaux. Dérangent-elles au point de les faucher trois fois l'an ? La tendance actuelle relative au broyage systématique de ces surfaces « pour faire propre » concourt à une perte des ressources florales néfaste aux insectes pollinisateurs à une période charnière où ils en ont le plus besoin.



Alors existent-ils encore des moyens de vivre qui laissent une vraie place à l'abeille et aux autres insectes pollinisateurs ? Des études toutes récentes montrent l'augmentation des abeilles sauvages et une amélioration considérable de la santé des abeilles domestiques par l'effet d'augmentation des bordures (haies, lisières de forêt, petites parcelles laissées « libres » sur les propriétés privées) et le fauchage tardif sur les bords de routes et chemins. Non seulement, ces fauchages tardifs favorisent la biodiversité florale,

entomologique et ornithologique mais aussi maintiennent les bords de routes et filtrent l'eau.

Ces éléments semi-naturels sont donc importants à maintenir ou à réintroduire aussi bien au niveau de la collectivité qu'au niveau du particulier.

Alors, sachons nous baisser un peu, observer les abeilles et leurs cousines s'affairer sur notre petit coin « sauvage » laissé à leur intention et nous comprendrons vite que ces espaces fleuris nous apporteront plus de joie que la vue d'un goudron vert méthodiquement entretenu à grands coups de débroussailluse.



# ***Un peu d'histoire***

Dadant, voilà un nom que tout apiculteur d'aujourd'hui connaît par le type de ruche communément utilisé. Mais quelle est l'origine de cette appellation ?

Charles Dadant est né à Vaux sous Aubigny (Haute Marne) le 20 mai 1817. En 1863, il émigre aux USA dans une maison en simples rondins, puis dans la ville d'Hamilton où il fonde l'une des premières fabriques de matériel apicole. Des rencontres avec des apiculteurs déjà adeptes des cadres mobiles, dont un certain Paix de Beauvoys, l'incite à créer son premier rucher de 9 colonies. Il parcourt alors le Mississipi pour vendre son miel et la cire à bougies après avoir adopté le système des ruches à cadres mobiles évitant ainsi les bâtisses de cire figée des ruches en paille.

Sa popularité lui permet de donner son nom au modèle de ruche que nous utilisons aujourd'hui.

C'était « le petit français qui avait réussi en Amérique ».

En effet, il racheta le journal « American Bee » pour diffuser ses pratiques en diverses langues. Il sympathisa avec le Révérend Lorenzo Langstroth créateur d'un autre type de ruche. Des détracteurs reprochent alors à Charles Dadant d'être un marchand de matériel et donc d'avoir conçu une ruche qui oblige les apiculteurs à lui acheter de la cire gaufrée tous les ans. Dans les années 1878, il dénonçait déjà le miel « trafiqué » par les adjonctions de divers produits.

Après la première guerre mondiale, le fils de Charles Dadant aida la Belgique à reconstruire son apiculture.

Aujourd'hui encore, la société Dadant prospère en Amérique, avec 4 usines de production de cire et

10 succursales.

Charles Dadant meurt en 1902 laissant en héritage ses connaissances à sa descendance et à notre apiculture.

Paul Gerfaux

Source : Wikipedia

## ***Produits de la ruche*** ***La Propolis***

– Louis de Lacroix, apiculteur ; Dr Pierre May, Vétérinaire – Faverges 74210 – contact : [ldelacroix@waandoo.fr](mailto:ldelacroix@waandoo.fr)

La **Propolis** est un produit de la ruche, fabriqué par les abeilles grâce à leurs sécrétions (cire, salive) et à différentes substances récupérées sur l'écorce des conifères et sur les bourgeons de plusieurs espèces d'arbres (peupliers, frênes, épicéas ...).

Dans la ruche, la Propolis a pour but de colmater les fissures, aseptiser et désinfecter en momifiant les intrus que les abeilles ne peuvent évacuer (souris, teignes ...).

Hors la ruche, ses propriétés thérapeutiques sont nombreuses (antiseptique, anti-inflammatoire, anti-oxydante, cicatrisante, stimulant l'immunité, anti-cancéreuse)

La composition de la propolis est très variable en fonction de l'arbre sur lequel elle a été récoltée mais elle contient en moyenne 55% de résines et baumes, 20 à 30% de cires, 5 à 10% d'huiles essentielles, 5% de pollen.

Le reste est composé de vitamines, oligoéléments, de flavonoïdes, et d'acides alcools. Ces derniers composés sont le support de l'activité anti-inflammatoire et antiseptique de la propolis.

La propolis, comme produit de la ruche, est un complément alimentaire.

**Tout apiculteur peut la récolter et la distribuer, brute.**

Sa transformation en crème ou teinture mère doit rester dans un cadre strictement privé.

Le but de cet article est d'inciter le lecteur néophyte (même avec peu de ruches) à tenter l'aventure de la récolte de propolis dans son rucher.

### ***Matériel nécessaire pour récolter la propolis :***

- 1) tapis à propolis pour ruches Dadant 10 cadres (1 par ruche)
- 2) une plaque de four dédiée ou, à défaut, du papier journal
- 3) un racloir à grille à reine ou, à défaut, une cuillère à soupe dos plat

En période chaude (>20° la journée), et hors traitement varroa, placer un tapis à propolis, au-dessus des hausses, sous le couvre-cadre de chaque ruche.

Suivant les colonies, le tapis pourra être rempli en une dizaine de jours. Un tapis plein contient 40 g de propolis. Compter, en moyenne, 20 g par tapis. Il faudra donc 10 tapis pour fabriquer 1 litre de teinture mère.

Pour extraire la propolis, on placera le (ou les) tapis dans le congélateur, pendant une nuit. Sortir les tapis et utiliser le racloir ou le bas de la cuillère à soupe pour percer chaque alvéole et récupérer la propolis dans la plaque de four ou le papier journal.

Stocker la propolis brute dans un bocal fermé et à l'abri de la lumière

### ***Matériel nécessaire pour fabriquer 1 litre de teinture mère de propolis :***

- 1) 1 l d'alcool à 70° alimentaire (pomme, prune, etc.)
- 2) 200 g de propolis
- 3) moulin à café électrique dédié
- 4) 2 bocaux à terrine (Luigi Bormioli), avec bague d'étanchéité, l'un de 500 g, l'autre de 750 g
- 5) un entonnoir inox ou plastique alimentaire 14 cm, dédié
- 6) des filtres à café
- 7) une seringue plastique 10 ml sans aiguille et graduée (0,60 €)
- 8) 100 flacons 10 ml, avec pipette, en verre ambré (ou 50 flacons de 20 ml ou mix-tés)

Utiliser le moulin à café pour transformer la propolis brute en une poudre.

Dans le bocal de 750 g, verser 120 g de poudre de propolis et 60 cl d'alcool à 70° ; dans celui de 500 g on versera le complément – 80 g de propolis et 40 cl d'alcool.

Fermer hermétiquement les deux bocaux. Bien remuer et placer les bocaux dans un carton fermé, à l'abri de la lumière.

Remuer vigoureusement les deux bocaux, trois fois par jour, pendant trois semaines.

Au bout de cette période, verser le liquide obtenu dans un pot de verre, via un entonnoir équipé d'un filtre à café. Utiliser la seringue pour remplir avec précision les flacons de 10, 15 ou 20 ml.

Étiqueter les flacons en précisant la date de fabrication, le n° de rucher et la mention « Teinture mère de propolis à 70° », 2 g de propolis pour les flacons de 10 ml

### **Utilisation de la propolis en clinique vétérinaire (Dr Pierre May – Vétérinaire à Faverges)**

#### **1. Usage externe.**

- En préopératoire nous utilisons des savons à la propolis pour les mains du chirurgien et des shampoings à la propolis pour nettoyer les sites chirurgicaux. Pendant l'intervention chirurgicale, sous forme de poudre nous stoppons toutes les petites hémorragies en nappe d'organes très vascularisés tels que le foie ou la rate. C'est un outil très précieux pour le chirurgien.
- En post opératoire elle est systématiquement mise sur la plaie chirurgicale en poudre ou en teinture mère pour diviser par deux le délai de cicatrisation de la suture.
- En dermatologie, toutes les plaies de léchage et de grattage sont traitées à la propolis, poudre si la plaie est humide, baume avec beurre de karité si la plaie est sèche et squameuse ou spray avec miel si la plaie est très irritée.
- Dans les otites compliquées d'origine fongique ou bactérienne, qui résistent à tous les antibiotiques, nous l'utilisons dans des complexes avec des huiles essentielles et une huile végétale. Là seule la teinture mère de propolis peut se mélanger aux autres ingrédients.

#### **2. Usage interne**

- a. Dans toutes les infections, ORL mais aussi dermatologiques, urinaires, digestives, nous utilisons la propolis en gélules associée avec des algues et de l'argile pour les gastrites et gastro entérites ou avec de l'échinacée et des huiles essentielles pour les affections ORL et respiratoire.
- b. En immunologie : dans toutes les chutes d'immunité liées à l'âge ou à d'autres maladies dites froides (comme la borréliose de Lyme ou la Leishmaniose) la propolis a toute sa place car elle va booster le système immunitaire.
- c. En cancérologie : nous accompagnons systématiquement les chiens et chats cancéreux avec de la propolis verte du Brésil ou de la propolis rouge réputées toutes les deux plus puissantes dans ces indications. Mais d'après le Professeur Henri Joyeux, grand prescripteur de propolis et de miel depuis des décennies, la bonne propolis brune de chez nous suffit amplement !
- d. Enfin dans les dysbioses intestinales qui conduisent aux intolérances alimentaires et ensuite aux troubles de l'humeur la propolis est systématiquement associée au traitement avec les probiotiques et les pansements intestinaux. Son effet antalgique et antiseptique est suivi d'un effet anti déprimeur très intéressant dans ce type de pathologie associant psy et intestin deuxième cerveau.

- e. L'effet antistress est aussi au cœur de la préparation des sportifs de haut niveau tels que les chiens de traîneaux ou de canicross.

Conclusion : Nous voyons donc que les usages médicinaux de la propolis sont multiples et variés et qu'ils sont quotidiens dans notre pratique. De plus il n'y a aucune contre-indication et aucun surdosage possible. Les formes galéniques sont poudre, baume, teinture mère alcoolisée, spray avec du miel et mélange avec des huiles essentielles et végétales. Nous n'avons jamais été déçu par cette merveille des abeilles ; comme par tous les produits de la ruche d'ailleurs qui sont entrés par la grande porte dans notre pharmacopée alternative.

Pour en savoir plus :

AFAP : Association francophone d'apithérapie et de phytothérapie

<http://api-phytotherapie.fr/>

Françoise Sauvager : <http://www.gdsa22.fr/wp-content/uploads/2017/12/propoFNOSAD17.pdf>

Rosa Maria Licon : <https://www.youtube.com/watch?v=iY35vpEpiyM>

Livres : <http://www.editions-tredaniel.com/en-bonne-sante-avec-les-abeilles-dvd-p-6272.html>

# ***Petites annonces***

- **Disponible à partir de mai 2020.**

**Essaims** sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.

S'adresser à M. Pierre PLANTAZ

204, avenue de Léchères

74460 Marnaz

Tél. : 04 50 98 20 25

- **Vends jeunes reines d'abeilles noires** en ponte et marquées.

Expédiées ou enlevées.

Livrées en cage d'introduction.

S'adresser à M. J-P DELAUNAY

Tél. : 04 50 46 27 28

- **Vends à partir avril : souches** sélectionnées sur 5 cadres Dadant, essaims de l'année précédente, avec reine marquée, numérotée de moins d'un an.

S'adresser à : M. Philippe BETEMPS

Tél. : 04 50 70 59 90

E-mail : betemps.ph@orange.fr

- **Vends ruches peuplées** Dadant 12 cadres, essaims sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mi-avril.

**Vends reines marquées et fécondées** à parti de mi-mai.

S'adresser à M. Didier MOUCHET

18, Chemin de Matti

74100 Vétraz-Monthoux.

Tél. : 04 50 87 24 61

Portable : 06 74 55 88 90

E-mail : didier-mouchet@orange.fr

- **Vends ruches et ruchettes** Dadant en douglas (accessoires disponibles). Bois et fabrication artisanale française. Assemblage mi-bois. Quincaillerie inox.

Nicolas Carle 06.21.59.72.36

[nicolacarle@gmail.com](mailto:nicolacarle@gmail.com)

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.

Merci d'adresser vos annonces par e-mail à [traitunion@syndapi74.fr](mailto:traitunion@syndapi74.fr)

## **APPEL DU RUCHER TECHNIQUE AUX ADHERENTS**

Comment participer au développement du rucher technique ?

- Confier nous vos meilleures souches
- Rejoignez-nous

N'hésitez pas à nous contacter au 06 75 57 07 70

ou par mail [barillier.frederic@orange.fr](mailto:barillier.frederic@orange.fr)

**FOURNITURES APICOLES ••• cire - candi – nourrisseurs ...**

**QUINCAILLERIE**

# **JACQUARD**

**Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19**

**TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE**



# Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

## BON DE COMMANDES 2020

Le bon de commandes comprend les adhésions, les revues, l'assurance, les pots plastiques et les étiquettes. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois ..

**Ce bulletin doit être utilisé par ceux qui n'ont pas internet.**

### BON DE COMMANDE Adhésions et Revues

Nom : \_\_\_\_\_ Tél fixe : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ N° apiculteur : \_\_\_\_\_

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au syndicat d'apiculture	1	18,00 €	18,00 €
Adhésion au GDSA (Groupement de défense sanitaire)		15,00 €	
Abonnement revues			
Abeilles de France (SNA)		26,50 €	
Abeilles et fleurs (UNAF)		28,00 €	
Santé de l'Abeilles (FNOSAD)		18,00 €	
<b>Sous-total 1</b>			

Nombre de ruches (précis pour statistiques) : \_\_\_\_\_

### BON DE COMMANDE ASSURANCES

**Vous pouvez choisir soit la formule multirisque et soit la formule restreinte**

**Prix forfaitaire plancher (minimum cotisation) = 2,51 €**

<b>FORMULE MULTIRISQUE</b>	Nombre	Prix unitaire	Montant
<b>Nucléï – Ruchettes (&lt; 8 cadres)</b>		1,24 €	
<b>Ruches (8 à 12 cadres)</b>		1,87 €	
<b>Sous-total 2 :</b>			

<b>FORMULE RESTREINTE</b>	Nombre	Prix unitaire	Montant
Nucléï – Ruchettes (<8 cadres)		0,66 €	
Ruches (8 à 12 cadres)		0,99 €	
<b>Sous-total 2 :</b>			

Pour recevoir une attestation foire et marché cocher la case :

**BON DE COMMANDE pots et étiquettes**

**ÉCRIRE EN MAJUSCULES**

Si vous commandez des pots et des étiquettes, le bon de commande complet doit nous parvenir avant le 31 Janvier 2020

**BON COMMANDE POTS ET ETIQUETTES**

**NOM DE VOTRE DEPOSITAIRE\* :** \_\_\_\_\_

Produit	Unité	Prix unitaire	*Nombre commandé	*Montant
Pot NICOT 1kg transparent	carton de 300 pots	84,00 €		
Pot NICOT 1kg opaque	carton de 300 pots	78,00 €		
Pot NICOT 500g opaque	carton de 300 pots	60,00 €		
Pot NICOT 250g opaque	carton de 300 pots	54,00 €		
Étiquettes pour pots verre de 1Kg	500 pièces	23,00 €		
Étiquettes pour pots verre de 500g	500 pièces	15,00 €		
Étiquettes pour pots verre de 250g	500 pièces	10,00 €		
Étiquettes nominatives pour pots verre (1kg, 500g, 250g)	500 pièces	25,00 €		
		<b>Sous-total 3</b>		

**Montant total de votre commande :** \_\_\_\_\_

**Le montant du chèque est égal à Sous-total 1 + Sous-total 2 + Sous total 3**

Seuls les paiements par chèque\* bancaire seront acceptés.

Le chèque joint à la présente commande doit être impérativement libellé à l'ordre du : SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE SAVOIE.

Ce présent bon de commande est à retourner, avec le règlement à :

**Syndicat D'apiculture De Haute Savoie / Chez BERLIOZ André/ 184 Route de Bloye 74150 MASSINGY**

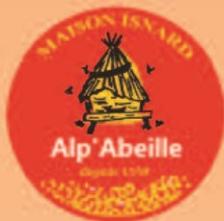
/ E-mail : [tresorier@syndapi74.fr](mailto:tresorier@syndapi74.fr)

Date\* : \_\_\_\_\_

Signature :

Tout bon de commande incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte

\* Zone obligatoire



# ISNARD

## Alp'Abeille

[www.alpabeille.com](http://www.alpabeille.com)



**TOUT LE  
MATERIEL APICOLE**  
emballages, distributeur LEGA,  
protection ...

RUCHE  
HIRONDELLE  
-imputrescible  
-légère



**CANDI CHANT'ABEILLE\***  
apprécié par plus de  
**100 000 ruches**  
(certification Ecocert pour le candi,  
nourrissement, cire et gaufrage)

**CIRE GAUFREE\***

de qualité provenant de nos apiculteurs  
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

\* (Made in Hte-Savoie)



**OUVERTURE** : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h  
Tél 04 50 26 66 20 - Email: [alpabeille@wanadoo.fr](mailto:alpabeille@wanadoo.fr)  
15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains



Adhérents  
d'associations

## REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL  
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES  
EXCLUSIVES.

- > Des crédits pour tous vos projets
- > Une épargne sûre et disponible
- > Des assurances sur mesure aux options innovantes
- > Des offres pour toute la famille en téléphonie

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL DE MEYTHET  
TÉL. : 0 820 825 490 (0,12 € TTC/MIN)  
COURRIEL : 02418@CMSMB.CREDITMUTUEL.FR

Caisses Fédérales de Crédit Mutuel et Caisses affiliées - 34, rue du Wacken - 67913 Strasbourg Cedex 9. S.A. Coopérative à capital variable - RCS B 588 505 354  
N° Orias 07 003 758 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NRJ Mobile - SAS 421 713 892  
RCS Paris 12, rue Gailton - 75107 Paris Cedex 02.